

Nombre de syndics en exercice	: 10+4
Nombre de présents ou représentés	: 09
Pour	: 09
Contre	: 00
Abstention	: 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 25 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février à 09h30, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA après convocation légale, sous la présidence de M. Robert NEBON, Président

Etaient présents : Claude NEBON, Rémi QUEYREL, René EYMERY, Jean Pierre MARTIN, Monique PARA, Jérôme AMOURIQ, Bernard CLAVEL

Était absente : Nathalie BAILLE

Était excusé et représenté : Jean François TOURRES

Assistaient sans voix délibérante : De TRUCHIS Vincent (Directeur), CHAIX Richard (Responsable Administratif et Financier).

Secrétaire de séance : Jean Pierre MARTIN

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2024 à la suite du vote du Compte Financier Unique.

Le conseil syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Robert NEBON, après avoir approuvé le compte Financier Unique 2024 le même jour.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

• Un excédent de fonctionnement 2024 de :	1 797 076,73 €
• Un résultat de fonctionnement reporté 2023 de :	1 902 709,25 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé 2024 :	3 699 785,98 €
• Un déficit d'investissement 2024 :	- 51 795,16 €
• Un report du solde en investissement 2023 de :	- 628 972,80 €
• Un excédent des restes à réaliser de 2024 :	- 65 180,25 €
Soit un déficit de financement en investissement de 2024 :	-745 948,21 €

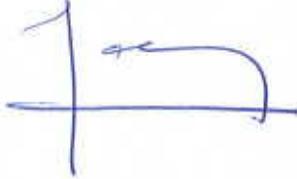
Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat global au 31/12/2024			3 019 018,02 €
• Affectation complémentaire en réserve (1068)			745 948,21 €
• Résultat reporté en fonctionnement (002)	Excédent de		2 953 837,77 €
• Résultat d'investissement reporté (001)	Déficit de		- 680 767,96 €

Une feuille d'émargement signée des membres présents et représentés est annexée au registre des délibérations.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
M. Jean Pierre MARTIN



Certifiée et rendue exécutoire,

Le Président
M. Robert NEBON

